



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 20 avril 2022 à 18h, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville**

**PRÉSENTS :**

M. Marc Richard, maire  
Mme Caroline Gagnon, conseillère district #1  
Mme Myriam Gaudreault, conseillère district #2  
Mme Éliane Champigny, conseillère district #3  
M. Tony Côté, conseiller district #4  
M. Dave Simard, conseiller district #5  
M. Régis Lemay, conseiller district #6

**ÉGALEMENT PRÉSENT :**

Monsieur Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier

**1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM**

**2. ADMINISTRATION**

**2.1 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**2.2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**7181-2022**

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

**1. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum**

**2. Administration**

2.1 Constatation de l'avis de convocation

2.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

**3. Résolutions**

3.1 Embauche au poste de secrétaire-réceptionniste

3.2 Vente du lot 5 600 352 Cadastre du Québec - adjudication du contrat

3.3 Adjudication du contrat pour la réfection de pavage des rues Labarre et Turgeon

**4. Affaires nouvelles**

**5. Période de questions**

**6. Levée de l'assemblée**

**3. RÉSOLUTIONS**

**3.1 EMBAUCHE AU POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE**

**7182-2022**

Considérant la vacance du poste de secrétaire-réceptionniste;

Considérant le processus d'embauche réalisé;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'embaucher madame Ariane Garneau selon les recommandations du comité de sélection à titre de secrétaire-réceptionniste selon la classe d'emploi #5 échelon 4 pour une période d'essai de 6 mois selon les dispositions de la convention collective de travail des employés municipaux d'Hébertville.



**7183-2022**

### **3.2 VENTE DU LOT 5 600 352 CADASTRE DU QUÉBEC - ADJUDICATION DU CONTRAT**

Considérant que la municipalité d'Hébertville est propriétaire du terrain portant le # de lot 5 600 352 du cadastre du Québec;

Considérant la résolution 7143-2022 pour la publication d'un appel de propositions pour l'aliénation et la vente d'un terrain municipal pour le lot 5 600 352 Cadastre du Québec à des fins de villégiature;

Considérant l'ouverture des soumissions le 14 avril 2022 à 10h05;

Considérant les dispositions de l'appel de propositions et l'analyse des offres reçues;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la vente du lot 5 600 352 du Cadastre du Québec, à monsieur France Hudon pour un montant de 34 436,48 \$. Ce terrain a une superficie de 4 628,90 mètres carrés.

Le Maire et le Directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer à titre de représentants de la municipalité d'Hébertville, toute la documentation pertinente pour finaliser cette transaction de vente.

**7184-2022**

### **3.3 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE PAVAGE DES RUES LABARRE ET TURGEON**

Considérant l'appel d'offres public en vue de la réalisation du contrat relativement à la réfection de pavage des rues Labarre et Turgeon et s'étant terminé le vendredi 8 avril 2022 à 10h00;

Considérant les quatre (4) soumissions déposées et pour lesquelles un rapport d'analyse des soumissions a été préparé par la firme Mageco LMG Experts-conseils en ingénierie;

Considérant le Plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la soumission déposée par Construction Rock Dufour au montant de 161 186,23 \$ plus taxes en vue de réaliser la réfection de pavage des rues Labarre et Turgeon le tout selon la recommandation de la firme Mageco LMG. Ces travaux seront défrayés à même le surplus accumulé non-affecté de la municipalité d'Hébertville.

#### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question soulevée.

#### **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Régis Lemay, conseiller propose de lever l'assemblée, à 18h05.

\_\_\_\_\_  
MARC RICHARD  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
SYLVAIN LEMAY  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER